

L'an deux mille seize, le 04 février, à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation en date du 29 janvier 2016 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. GUESNIER - M. FONTAINE – M. LAMORT – M. BOILET– Mme LAMARCHE – M. POILANE – Mme MARCELINO — M. DEMEILLIEZ – Mme MAUREY – Mme GAMBIER – M. MIGNARD — Mme CHEMELLO – M. PILLOT - Mme GAUTHERON - Mme MONTANARI - Mme BOMY - M. POIRIER - M. DHOURY – M. HARNY

Etaient absents représentés : Mme BROZYNA (pouvoir à M. GUESNIER) – Mme BERGONT (pouvoir à Mme LAMARCHE) - M. MARQUETTE (pouvoir à M. MIGNARD)

Absent excusé : M. MATHIOT

Mme MONTANARI est élue secrétaire de séance

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 04 Février 2016 à 20 H 30

ORDRE DU JOUR :

1. Subventions 2016
2. Projet de cession
3. Création Emploi Avenir
4. Tarifs Brocante
5. Convention ACTES
6. Débat d'Orientation Budgétaire

1) Demandes de subventions 2016

Présentation de M. DHOURY

Dans le cadre de l'opération relative aux travaux d'aménagement du carrefour central, il convient de demander deux subventions :

La première au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016.

La seconde au Conseil Départemental.

Le coût estimatif des travaux s'élevant à 242 176 € HT

La subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 représente un montant de 68 000 € soit 40 % de la dépense HT plafonnée à 170 000 €.

La subvention du conseil départemental représente un montant de 48 435 € soit 20 % de la dépense HT.

Dans le cadre du remplacement des luminaires du Chemin de Clairoix, de la rue de la Danse aux Fées, de la rue de la Plaine aux Biches, de la rue du Mont Renard, du Hameau de Laigue et du Clos Page, il convient de solliciter auprès de Monsieur Patrice CARVALHO, Député de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 17 018 €, soit 50 % de la dépense HT, afin de participer au financement des travaux de remplacement de l'éclairage public.

La commune ayant l'opportunité d'acquérir 2 véhicules électriques d'occasion de type KANGOO pour un montant de 12 737,52 € TTC, il est possible de financer l'achat du 1^{er} véhicule propre au taux de 25 % au titre Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016.

Question de M. POILANE : Les travaux centre-bourg, les barrières sont elles comprises ?

Réponse de M. GUESNIER : Il n'y aura plus de barrières, mais des séparations entre commerces et route par des espaces verts, en plus du surélevé pour l'accès PMR, cela a été vu en commission travaux.

M. POIRIER fait remarquer que cela a été présenté en commission travaux mais pas validé, c'était juste un projet.

M. DHOURY : La prochaine commission travaux aura lieu sous quinzaine.

M. GUESNIER : Il est nécessaire de faire les demandes de subventions rapidement, car sans subvention, les travaux ne seront pas réalisés.

M. POIRIER : Pourquoi avoir enlevé les barrières ?

M. GUESNIER : Suite aux travaux sur le réseau par la SICAE, les barrières ont été coupées et la seule solution était d'en mettre des nouvelles, nous avons opté pour un nouvel aménagement plutôt que de remettre des barrières qui ne sont plus aux normes. Les plots en plastique sont là dans l'attente des travaux.

M. POILANE : L'éclairage public pourquoi attendre les subventions ? On attend des subventions qui ne sont pas accordées, c'est le meilleur moyen pour ne rien faire.

Réponse de M. DHOURY : C'est la 3^{ème} et dernière phase, il n'y a pas de caractère d'urgence et il est toujours préférable d'attendre une subvention.

M. GUESNIER : D'accord pour faire les travaux sans subvention, mais dans ce cas il faut augmenter les impôts.

M. POIRIER : Les KANGOO, c'est en remplacement ou en complément des véhicules existants ?

M. GUESNIER : Il y a un véhicule prévu pour le service technique en remplacement, le second pourra servir au personnel qui en a besoin, pas uniquement le technique.

Nous avons opté pour des véhicules propres, nous nous devons de montrer l'exemple en matière d'environnement, quand on nous a présenté un devis pour un véhicule diesel, nous avons préféré nous orienter vers un véhicule propre. C'est une opportunité que d'acquérir ces deux véhicules d'occasion. Choisy-au-Bac sera la première commune de l'ARC à s'équiper en véhicules propres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les demandes de subventions proposées.

2) Projet de cession

Présentation de M. GUESNIER

Par délibération du 24/09/2014, le Conseil Municipal a demandé l'estimation de la maison sise 14 Square Paul Fort, cadastrée AD 80.

L'estimation des Domaines est de 158 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider la mise en vente de cette maison et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui interviendront dans ce dossier.

M. GUESNIER précise qu'une estimation a été faite par l'agence SOLVIMO à 140 000 €, mais c'était avant que des travaux soient faits par les services techniques, le prix de vente proposé sera donc de 145 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la mise en vente de la maison au prix de vente de 145 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui interviendront dans ce dossier.

3) Création Emploi Avenir

Présentation de Mme LAMARCHE

Suite au départ en retraite d'un Adjoint Technique, nous avons la possibilité de créer un Emploi Avenir à compter du 1^{er} février 2016 pour l'entretien des bâtiments. La personne recrutée sera affectée aux écoles élémentaires et à la restauration scolaire.

M. MIGNARD précise que la commune est subventionnée à hauteur de 75 % par l'Etat, ce contrat est signé pour 3 ans, les aides sont donc acquises pour les 3 années.

M. POILANE : Pourquoi un Adjoint Technique ?

M. GUESNIER : La filière de l'agent parti en retraite était la filière technique mais ses tâches étaient bien aux écoles élémentaires et à la restauration scolaire.

Rapport adopté à l'unanimité.

4) Tarifs Brocante

Présentation de M. FONTAINE

Sur proposition de la Commission Sport / Associations, il est demandé au Conseil Municipal de voter les tarifs suivants pour 2016 :

Prix du mètre linéaire pour les cosaciens (particuliers et professionnels) : 4.50 €

Prix du mètre linéaire pour les professionnels extérieurs : 6 €

Rapport adopté à l'unanimité.

5) Convention ACTES

Présentation de Mme LAMARCHE

Considérant le projet de convention de l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de l'Oise, relatif à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du dispositif « ACTES »,

Considérant, par ailleurs, que l'adhésion à l'ADICO permet de bénéficier directement des services d'un tiers télétransmetteur sans coût supplémentaire,

Considérant que dans le cadre de la dématérialisation des pièces comptables, la commune a acquis des signatures électroniques jusqu'en 2018,

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de mettre en place la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

M. GUESNIER : Cela va dans le sens de la dématérialisation des actes administratifs, on gagne en simplicité et en réactivité.

Rapport adopté à l'unanimité.

6) Débat d'Orientation Budgétaire

Présentation de M. MIGNARD

En préambule : LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT impose qu'un débat ait lieu au conseil municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

- Son objectif est de dessiner les grandes lignes préparatoires aux choix budgétaires définitifs.
- L'information doit contenir des éléments sur les principaux investissements projetés, le niveau et l'évolution de l'endettement, la variation des taux d'imposition envisagée, des éléments d'analyse prospective.

PREPA BUDGET 2016

Dans sa lettre du 18.12.2015, le Préfet de l'Oise nous précise la date des principales échéances du calendrier budgétaire 2016 :

	Date finale de vote	Date limite de transmission en préfecture	Articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT)
Budget 2016	15/04/16	30/04/16	L.1612-1 et s. CGCT et L.1612-8 CGCT
Compte administratif 2015	30/06/16	15/07/16	L.1612-12 CGCT L.1612-13 CGCT

Dans le cadre de la loi Notre du 7 août 2015, nous devons fournir des informations supplémentaires pour le D.O.B. 2016. Je cite :

Lettre du préfet de l'Oise du 9.12.2015 :

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements

pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette Cette obligation concerne notamment les communes de plus de 3500 habitants.

Pour information, les communes de plus de 10 000 habitants doivent présenter l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application.

Ce rapport donne lieu à un débat et un vote, acté par une délibération spécifique transmis au Président de l'EPCI, au préfet de l'Oise. Il fait l'objet d'une publication.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pour l'exercice 2016, les contraintes relatives au budget restent fortes :

Les ressources sont peu susceptibles d'évoluer en raison des restrictions budgétaires que l'État impose aux collectivités territoriales (nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement ...) et du niveau déjà élevé de la pression fiscale générale;

Ces deux dernières années, nous avons dû répondre à une demande accrue de services et d'équipements publics : personnels d'encadrement – TAP – contrats aidés en cours ; Ces dépenses ne peuvent plus augmenter, elles doivent être maintenues au niveau actuel, voir baisser.

Les décisions prises antérieurement pèsent durablement sur les exercices futurs (Rénovation de l'église...).

Dans un tel contexte, la préparation du budget, doit s'inscrire dans le cadre suivant :

Fonctionnement : Dans la mesure du possible, les crédits affectés au fonctionnement seront maintenus au niveau de ceux inscrits au budget 2015. L'étude croisée du réalisé pourra amener quelques possibles aménagements avant le vote définitif du budget.

Investissement : Les mesures nouvelles en investissement devront être contenues :

Les demandes d'achats de biens mobiliers devront être limitées de telle sorte que les dépenses restent en deçà du niveau de l'exercice précédent ;

Les travaux projetés tiendront compte des programmes déjà engagés et des subventions acquises.

Enfin, il faut préciser que le niveau d'endettement de la commune ne saurait être augmenté sans placer la commune dans une situation financière vraiment très difficile.

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2015

FONCTIONNEMENT 2015	
Dépenses 3 368 732 €	Recettes 3 824 258 €
Excédent : 455 525 € Excédent reporté : 247 504 € Excédent de clôture : 703 029 €	
INVESTISSEMENT 2015	
Dépenses 700 656€	Recettes 476 461 €
Déficit : 224 195 € Déficit reporté : 94 750 € Déficit de clôture : 318 945 €	
Excédent global de clôture 2015 : 384 084 €	

Analyse : Le résultat de l'exercice de fonctionnement montre un excédent de 455 525.00€ auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 247 504.00€ pour aboutir à un excédent de clôture de + 703 029.00€

Le solde d'exécution d'investissement (Dépenses – Recettes) montre un déficit de 224 195.00€ auquel il convient d'ajouter le déficit 2014 reporté de 94 740.00€, pour aboutir à un déficit de clôture de 318 945.00€,

NB : Grâce à une gestion rigoureuse des services administratifs de la commune, tout en absorbant déjà une baisse supplémentaire de la dotation forfaitaire de l'Etat de 82 230€ (moins 60 000€ de 2014 à 2015 et moins 49 127€ de 2013 à 2014), nous avons pu conserver un **excédent global de clôture de 384 084 euros** qui constitue notre capacité d'autofinancement pour 2016. (Elle était de 304 804 en 2014 et de 390 218€ en 2013).

POUR MEMOIRE :

Chiffres 2014 :

DGF Dotation forfaitaire : 301 437 €

DGF Dotation de solidarité rurale : 28 396 €

TOTAL 329 833 €

Chiffres 2015 :

DGF Dotation forfaitaire : 217 296 € (- 28% soit - 84 141€)

DGF Dotation de solidarité rurale : 30 307 € (+ 7% soit + 1911€)

TOTAL 247 603 € (- 26%)

Différence : - 82 230 €

PS : pour 2016, une baisse de la DGF estimée à 25% est encore prévue (- 54 324) : soit un montant à budgéter de 162 972 euros ce qui représente quasiment la moitié de 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chapitre	Libelle	BP 2015 + DM	REALISE 2015
011	Charges à caractère général	1 159 431.00 €	1 150 005.59 €
012	Charges de personnel	1 930 000.00 €	1 909 542.02 €
022	Dépenses imprévues	30 000.00 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	180 624.00 €	171 069.02 €
66	Charges financières	85 000.00 €	70 164.10 €
67	Charges exceptionnelles	4 650.00 €	2 901.97 €
023	Virement section investissement	439 838.00 €	
042	operations d'ordre	65 050.00 €	65 050.00 €
	TOTAL	3 894 593.00 €	3 368 732.70 €
FONCTIONNEMENT RECETTES			
		BP 2015 + DM	REALISE 2015
002	Excédent antérieur reporté	247 503.71 €	247 503.71 €
013	Atténuation de charges	80 000.00 €	141 627.18 €
042	Amortissement subvention	2 547.00 €	820.91 €
70	Produits des services	225 400.00 €	204 980.11 €
73	Impôts et taxes	2 850 973.00 €	2 983 156.39 €
74	Dotations et participations	424 219.29 €	425 153.06 €
75 + 76	Autres produits gestion courante	61 000.00 €	50 808.83 €
77	Produits exceptionnels	2 950.00 €	17 711.10 €
	TOTAL	3 894 593.00 €	4 071 761.29 €
RESULTAT EXCEDENT 703 029 €			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Chapitre	Libelle Article	2015 BP + DM	REALISE
001	Solde exécution reporté	94 750.22 €	94 750.22 €
040	Amortissement subvention	2 547.00 €	820.91 €
041	Opérations patrimoniales	96 947.72 €	96 947.72 €
20 - 23	Total des opérations d'équipement	782 055.06 €	373 183.61 €
16	Remboursements d'emprunts	230 638.72 €	229 703.41 €
	TOTAL	1 206 938.72 €	795 405.87 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
		2015 BP + DM	REALISE
13	Subventions d'équipement	268 265.83 €	70 946.49 €
10	Dotations Fonds Divers Réserves	336 837.17 €	243 517.06 €
021	Virement de la section de fonctionnem	439 838.00 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	65 050.00 €	65 050.00 €
041	Opérations patrimoniales	96 947.72 €	96 947.72 €
	TOTAL	1 206 938.72 €	476 461.27 €
RESULTAT DEFICIT 318 945 €			
RESULTAT DE CLOTURE 2015 384 084 €			

A partir de ce réalisé 2015, voici la projection pour 2016

Fonctionnement : les prévisions pour 2016 (au 25.1)

CA 2015 / BP 2016

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chapitre	Libelle	REALISE 2015	2016
011	Charges à caractère général	1 150 005.59 €	1 160 000.00 €
012	Charges de personnel	1 909 542.02 €	1 910 000.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	30 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	171 069.02 €	175 000.00 €
66	Charges financières	70 164.10 €	84 250.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 901.97 €	3 000.00 €
023	Virement section investissement		613 780.39 €
042	operations d'ordre	65 050.00 €	70 000.00 €
	TOTAL	3 368 732.70 €	4 046 030.39 €
FONCTIONNEMENT RECETTES			
		REALISE 2015	2016
002	Excédent antérieur reporté		297 053.00 €
013	Atténuation de charges	141 627.18 €	100 000.00 €
042	Amortissement subvention	820.91 €	821.00 €
70	Produits des services	204 980.11 €	210 000.00 €
73	Impôts et taxes	2 983 156.39 €	2 983 156.39 €
74	Dotations et participations	425 153.06 €	400 000.00 €
75 + 76	Autres produits gestion courante	50 808.83 €	50 000.00 €
77	Produits exceptionnels	17 711.10 €	5 000.00 €
	TOTAL	3 824 257.58 €	4 046 030.39 €

PS : Nous garderons pour 2016, le même montant pour les charges à caractère général de 1 160 000€. Nous mettrons 30 000€ pour les dépenses imprévues (accident climatique...)

EFFECTIFS ET CHARGES DU PERSONNEL : pour plus de transparence, même si cette information incombe aux villes de plus de 10 000 habitants.

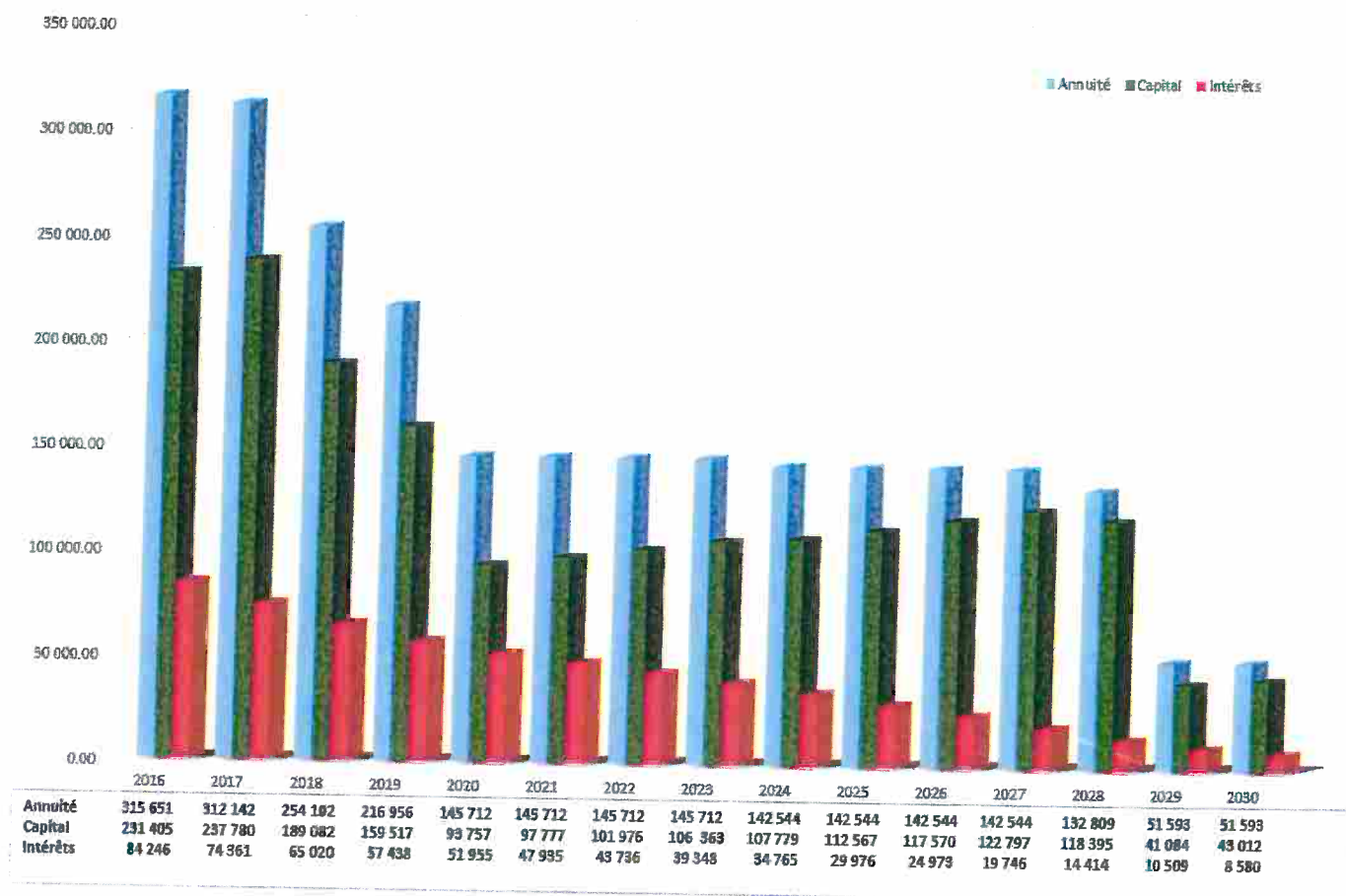
TABLEAU DES EFFECTIFS ET CHARGES DU PERSONNEL

		EFFECTIF TOTAL 2015	COUT TOTAL EMPLOYEUR Réalisé 2015	EFFECTIF PREVISIONNEL 2016	COUT TOTAL EMPLOYEUR Prévisionnel 2016
FILIERES	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	11	369 047.42 €	10	365 500.00 €
	TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	2	68 392.64 €	2	70 000.00 €
	TOTAL FILIERE ANIMATION	39	449 658.24 €	37	460 800.00 €
	TOTAL FILIERE CULTURE	2	66 702.00 €	2	68 000.00 €
	TOTAL FILIERE TECHNIQUE	26	726 224.40 €	23	690 000.00 €
	TOTAL FILIERE POLICE	2	88 210.31 €	2	90 500.00 €
	TOTAL FILIERE SPORTIVE	1	47 798.80 €	1	48 500.00 €
	Assurance du personnel		81 808.99 €		87 526.00 €
	Cotisations CNAS		11 699.22 €		12 500.00 €
	Validations de services		0.00 €		5 306.00 €
	TOTAL PERSONNEL TITULAIRE	51	1 580 902.82 €	47	1 592 500.00 €
	TOTAL PERSONNEL CONTRACTUEL	32	235 130.90 €	29	200 800.00 €
	TOTAL GENERAL	83	1 909 542.02 €	77	1 898 632.00 €

PS : Nous baisserons pour 2016 le montant budgété en 2015 de 20 000€, soit 1 910 000€. A noter que dans la filière animation, sont comptabilisés tous les jeunes possesseurs du BAFA ou en formation BAFA qui n'interviennent que ponctuellement dans l'année lors des vacances scolaires.

Cette baisse des charges de personnel est due au non remplacement de départs en retraite ou mutations.

Diagramme de remboursement



Ratio : Encours total de la dette par habitant au 31.12.2015= Capital restant dû (2 040 730€) divisé par 3519 habitants = 580 €

L' IMPOSITION : (la variation des taux d'imposition envisagée)

- Pas d'augmentation des tarifs - services à la personne (TAP – restauration scolaire...)

M. MIGNARD : Une étude est à faire au niveau des barèmes, tant qu'elle ne sera pas faite il ne nous paraît pas judicieux d'augmenter les tarifs.

- Augmentation des taux d'imposition égal ou inférieur à 2% envisageable = + 30 000€ de recettes.
- (Pour les recettes est prévue une revalorisation des bases des Impôts et Taxes par l'Etat de ? %).

M. GUESNIER : J'ai demandé en Commission Finances à ce que l'augmentation des taux soit de 2 %, revalorisation des bases incluse.

Le débat est outre les investissements prévus de savoir à court terme comment nous compensons les baisses de recettes (DGF = -194 000€ entre 2013 et 2016)

- Faut-il baisser les services rendus à la population ?
- Faut-il augmenter le prix des services ? Une étude des coûts réels est à entreprendre en indexant toutes les charges induites (prestataire- surveillance – entretien- charges) .
- Faut-il augmenter la contribution généralisée à tous nos concitoyens (augmentation des impôts locaux et fonciers sachant qu'Aventis est notre plus gros contributeur) pour une plus juste répartition.

M. POILANE regrette de ne pas participer davantage aux orientations, les chiffres sont présentés en commission finances sans travail en amont, nous n'avons pas le temps de les « digérer ». Aimerais être un peu plus impliqué dans les décisions qui sont prises.

Réponse de M. MIGNARD : Cela est difficile, les derniers chiffres sont arrivés 2 jours avant la commission finances.

M. POIRIER demande des précisions quant au virement à la section d'investissement.

M. MIGNARD explique que ce chiffre provient de l'affectation du résultat de clôture de l'année précédente, cela permet de dégager un auto-financement, somme qui provient des recettes de fonctionnement.

M. GUESNIER rappelle qu'il est possible de virer du fonctionnement vers l'investissement, mais l'inverse n'est pas possible.

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Monsieur MIGNARD, Adjoint aux Finances et aux services administratifs pour la préparation et la présentation de ce DOB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et une abstention (M. POILANE),

Adopte les orientations budgétaires présentées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30